

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20211122-31

du 22 novembre 2021

n°31

page 1/1

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

Présents (57) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F.LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, J-P.MAISY (suppléant de L. ROY), J-P. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, A-F. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, P. BAZIN, D. SIMON, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, A.GEORGES (suppléant de P. GUÉNAIRE), H. COLIN, I. RABUSSIER, J.SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, C. PEPIN, D. CHAINE, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, J. BOISSON

Pouvoirs (8) : G. PRINCET donne pouvoir à E.AZIHARI
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à E.AZIHARI
S. RAYNAUD donne pouvoir à A-F. BOURAT
L. RABUSSIER donne pouvoir à A-F. BOURAT
Y. ERGUL donne pouvoir à J-P. ABELIN
J-M. MEUNIER donne pouvoir à J-P. ABELIN
C. CIBERT donne pouvoir à T.BAUDIN
P. AZILE donne pouvoir à T.BAUDIN

Excusés (16) : M. GODET, M. LATUS, P. ROCHER, V. DESIRE, L. DUFFAULT, S. CHAPUT, F. SCHMITT, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, F. PIERRON, F. MERCHADOU, P. BIGOT, A. NOEL, P. BERNARD

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Motion relative à la désertification médicale du territoire: stratégie communautaire à venir pour l'aide à l'installation destinée aux professionnels de santé

Au regard des difficultés d'accès aux soins de la population et face à la désertification médicale de plus en plus prégnante, Grand Châtellerault souhaite favoriser la venue de nouveaux professionnels de santé sur son territoire. Aussi, une stratégie est actuellement en cours d'élaboration avec plusieurs axes tels que le marketing territorial, mais, compte tenu des leviers financiers proposés par les autres territoires, Grand Châtellerault doit également envisager la mise en place d'aides financières à l'installation.

Une délibération ultérieure sera prise afin de déterminer plus précisément les engagements mutuels ainsi que les modalités d'aides.

Il s'agira de déterminer le contour des aides, le montant, les professionnels ciblés ainsi que les critères d'obtention.

C'est pourquoi, le conseil communautaire souhaite s'engager dans une stratégie globale et développer des aides financières pour favoriser l'installation de professionnels de santé sur le territoire. En parallèle, tous les axes concourant à la lutte contre les déserts médicaux seront étudiés.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUUD

